

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA RÉUNION  
DU COMITÉ SYNDICAL  
DU SYDELON DU 7 JUILLET 2021  
À 19H00**

**À la Communauté de communes de Cattenom et environs  
(2 avenue du Général de Gaulle à Cattenom)**

**LE COMITÉ SYNDICAL,  
réuni sous la Présidence de M. Michel PAQUET**

Membres élus : 20  
En activité : 20  
Membres présents : 15  
Membres ayant donné procuration : 3  
Membres absents excusés : 2

L'an deux-mille-vingt-et-un le sept juillet à dix-neuf heures, les délégués des structures membres du comité syndical du Syndicat mixte de transport et de traitement des déchets ménagers de Lorraine Nord (SYDELON), à savoir la communauté d'agglomération Portes de France Thionville, la communauté d'agglomération du Val de Fensch, la communauté de communes de Cattenom et environs et la communauté de communes Bouzonvillois Trois Frontières, dûment élus par leurs conseils respectifs se sont réunis, sous la présidence du Président, Michel PAQUET, à la communauté de communes de Cattenom et environs (2 avenue du Général de Gaulle à Cattenom), sur convocation qui leur a été adressée par Michel PAQUET, Président, le premier juillet deux-mille-vingt-et-un, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

La séance a débuté à 19h12

**Étaient présents :**

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
PORTES DE FRANCE  
THONVILLE

: Mme RENAUX Patricia, M. LOUIS Jean-Charles, M. MELEO Guy,  
M. LUCCHINI Marc et M. DE LAZZER Xavier

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
DU VAL DE FENSCH

: Mme REBSTOCK-PINNA Alexandra, M. MEDVES Jean-François,  
M. JURCZAK Serge, M. CORAZZA Hervé, M. STEICHEN Christian et  
Mme FRIEDMANN Laurène

COMMUNAUTÉ  
DE COMMUNES DE  
CATTENOM ET ENVIRONS

: M. PAQUET Michel, Mme DUTTA GUPTA Marie-Marthe et M. FADI  
Hassan

COMMUNAUTÉ  
DE COMMUNES  
BOUZONVILLOIS  
TROIS FRONTIÈRES

: M. TINNES Jean-Paul

Publié(e) le ...1.5...JUIL...2021.....  
Notifié(e) le .....  
Yutz, le ...1.5...JUIL...2021.....  
Le Directeur Général des Services,  
par la délégation du Président.



  
**Stéphanie SIEBERT**

**Étaient absents (avec procuration) :**

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
PORTES DE FRANCE  
THONVILLE

: Mme VACCA Agnès a donné procuration à M. LUCCHINI Marc  
M. ZIEGLER Damien a donné procuration à M. DE LAZZER Xavier

COMMUNAUTÉ  
DE COMMUNES  
BOUZONVILLOIS  
TROIS FRONTIÈRES

: M. GLODEN Roland a donné procuration à M. TINNES Jean-Paul

**Étaient absents excusés :**

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
PORTES DE FRANCE  
THONVILLE

: Mme BUHAJEZUK Christelle

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
DU VAL DE FENSCH

: M. DICK Rémy

**Suppléant présent dont le vote ne peut pas être comptabilisé**

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
PORTES DE FRANCE  
THONVILLE

: M. URBANSKI Jean

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales la secrétaire de séance désignée est Mme FRIEDMANN Laurène (communauté d'agglomération du Val de Fensch).

Affiché au siège du SYDELON le : **15 JUIL. 2021**

## **ORDRE DU JOUR**

Désignation d'un secrétaire de séance.

Délibération n°2021-11                      Adoption du procès-verbal du comité syndical du SYDELON du  
7 avril 2021

Décisions du Président

Délibération n°2021-12                      Régularisation des participations 2020 des structures  
membres liées aux prestations de traitement, tri et transport des  
déchets ménagers et assimilés

Délibération n°2021-13                      Versement des recettes liées à la valorisation

Délibération n°2021-14                      Accroissement temporaire d'activité et / ou accroissement  
saisonnier d'activité

Délibération n°2021-15                      Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de  
prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

Divers

## **Délibération n°2021-11**

### **Objet : Adoption du procès-verbal du comité syndical du SYDELON du 7 avril 2021**

Le comité syndical :

- **adopte** le procès-verbal du comité syndical du SYDELON du 7 avril 2021.

## **Décisions du Président**

Le Président informe le comité syndical des décisions qu'il a prises en 2021 conformément à la délégation d'attributions qui lui a été accordée par délibération du comité syndical :

### **Décision n°2021-04**

**le 7 avril 2021**

**DÉCIDE** : d'affermir les tranches optionnelles 1 et 2 du marché MP 2018-001 correspondants respectivement aux phases suivantes :

- Phase 4 : Mise au point des aspects administratifs,
- Phase 5 : Assistance à la passation des marchés relatifs à la construction du centre de tri.

**DÉCIDE** : que ces tranches optionnelles sont prévues à l'acte d'engagement pour les montants forfaitaires suivants :

- Phase 4 : 4 750 € HT,
- Phase 5 : 19 600 € HT.

Les crédits sont inscrits au budget.

### **Décision n°2021-05**

**le 7 avril 2021**

**DÉCIDE** : d'affermir les tranches optionnelles 1 et 2 du marché MP 2018-004 correspondants respectivement aux phases suivantes :

- Phase 3 : Mise au point des aspects administratifs,
- Phase 4 : Assistance à la passation des marchés relatifs à la construction du centre de tri.

**DÉCIDE** : que ces tranches optionnelles sont prévues à l'acte d'engagement pour les montants forfaitaires suivants :

- Phase 3 : 6 275 € HT,
- Phase 4 : 12 300 € HT.

Les crédits sont inscrits au budget.

### **Décision n°2021-06**

**le 7 avril 2021**

**DÉCIDE** : d'accepter le devis pour 5 PC portables avec stations d'accueil et d'un PC portable pour les réunions.

**DÉCIDE** : que le montant du devis est de 5 071,00 € HT.

Les crédits sont inscrits au budget.

**Décision n°2021-07****le 7 avril 2021**

**DÉCIDE :** d'accepter et de signer l'offre de Maître COSSALTER, 2 rue Royal Canadian Air – zone de Mercy à Metz, pour les prestations d'assistance juridique du SYDELON dans le cadre de son projet de convention de « coopération public-public » tel que prévu par l'article L.2511-6 du Code de la commande publique avec le SYDEME en vue de la construction et de l'exploitation d'un centre de tri des collectes sélectives, pour un montant total de 4 110 € HT.

Les crédits sont inscrits au budget.

**Décision n°2021-08****le 7 mai 2021**

**DÉCIDE :** d'accepter et de signer d'Espelia SAS, 80 rue Taitbout à Paris, pour les prestations d'accompagnement à la réalisation d'une prospective financière, pour un montant total de 13 887,50 € HT.

Les crédits sont inscrits au budget.

**Décision n°2021-09****le 7 mai 2021**

**DÉCIDE :** d'accepter le devis pour la fourniture et l'installation d'un dispositif mobil de visioconférence.

**DÉCIDE :** le montant du devis est de 5 056,02 € HT.

Les crédits sont inscrits au budget.

**Délibération n°2021-12**

**Objet :** Régularisation des participations 2020 des structures membres liées aux prestations de traitement, tri et transport des déchets ménagers et assimilés

Le comité syndical :

- **régularise** la participation 2020 des structures membres, liée aux prestations de traitement, tri, et transport des déchets ménagers et assimilés telle que décrite dans le tableau ci-dessous.

Membres	Prévisions : Appel à participation 2020 (TTC)	Réalisés : Factures 2020 (TTC)	Montant de la régularisation à percevoir par le SYDELON : Participation - Factures (TTC)
CAPFT	5 781 432,00 €	5 892 809,90 €	- 111 377,90 €
CAVF	5 010 048,00 €	5 051 250,68 €	- 41 202,68 €
CCCE	1 772 172,00 €	1 833 094,31 €	- 60 922,31 €
CCB3F	777 984,00 €	785 429,86 €	-7 445,86 €
<b>TOTAL</b>	<b>13 341 636,00 €</b>	<b>13 562 584,75 €</b>	<b>-220 948,75 €</b>

**Délibération n°2021-13****Objet : Versement des recettes liées à la valorisation**

Le comité syndical :

- **verse** les recettes liées à la valorisation du papier, de la ferraille, des cartons et des batteries telles que décrites dans le tableau ci-dessous.

Membres	Recettes liées à la valorisation 2020 (recettes de papier et recettes des déchèteries ferrailles, cartons, batteries)	Retenues sur recettes (0.40 € TTC soit 0.36 euros HT X nombre d'habitants)	Recettes - Retenues sur recettes TTC (sommes à reverser aux EPCI)
CAPFT	144 537,06 €	32 015,60 €	112 521,46 €
CAVF	97 839,78 €	28 160,80 €	69 678,98 €
CCCE	69 383,75 €	10 394,00 €	58 989,75 €
CCB3F	39 816,42 €	4 743,60 €	35 072,82 €
<b>TOTAL</b>	<b>351 577,01 €</b>	<b>75 314,00 €</b>	<b>276 263,01 €</b>

**Délibération n°2021-14****Objet : Accroissement temporaire d'activité et / ou accroissement saisonnier d'activité**

Le comité syndical :

- **complète** la délibération n°2015-34 du 18 novembre 2015,
- **approuve** la création d'un poste de rédacteur, contractuel, temps complet,
- **autorise** Monsieur le Président à recruter directement un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité ou pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier,
- **autorise** Monsieur le Président à se charger du recrutement de l'agent,
- **habilite** à ce titre Monsieur le Président à conclure le contrat d'engagement.

La présente délibération concerne également le renouvellement éventuel de l'engagement dans les limites fixées par l'article 3 1° et 2° de la loi du 26 janvier 1984 précitée si les besoins du service le justifient.

**Délibération n°2021-15**

**Objet : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés**

Le comité syndical :

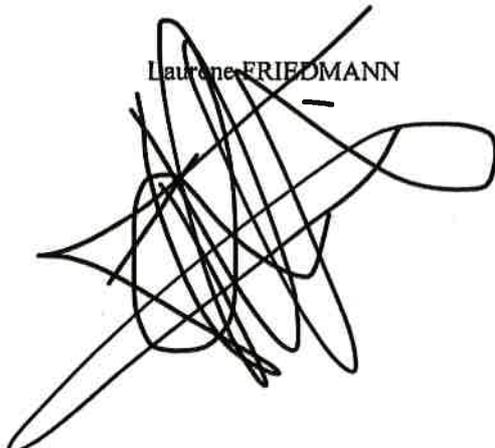
- émet un avis favorable sur le rapport annuel 2020 relatif au prix et à la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets.
- prend acte de la transmission et de la présentation du rapport annuel 2020 relatif au prix et à la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets.

Divers

**L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h15.**

La secrétaire de séance

Laurence FRIEDMANN



Yutz, le 15 JUL. 2021

Le Président

Michel BAQUET

